



recidive de vol dans un supermarché

Par **marie30**, le **23/02/2009 à 20:08**

il y a quelque années je me suis fais attraper dans un gand supermarché a voler on a envoyé une plainte a la gendarmerie puis je me suis fais convoquer, donc mon casier n'est plus vierge et malheureusement aujourd'hui j'ai encor fais la meme betise je me suis encore fais attraper dans le meme supermarché qu'est ce que je risque?

Par **cram67**, le **23/02/2009 à 20:27**

Afin de pouvoir vous répondre précisément, il faudrait que vous indiquiez les dates des faits, ainsi que les procédures dont vous avez fait l'objet par le passé, ainsi que les faits pour lesquels vous êtes déjà connus de la justice.

Par **marie30**, le **23/02/2009 à 20:54**

ma premire foi était en décembre 2006 et j'ai seulement était aler ala gendarmerie pour une déposition et sns suite et la deuxième ya 2 jour
kesk je risque je peut prendre de la prison?

Par **cram67**, le **23/02/2009 à 21:36**

Vous êtes en récidive légale, c'est à dire que vous avez commis le même délit dans un temps donné.

A ce titre, vous risquez, tout à fait, une peine de prison.

Mais il me semble que la première procédure n'a pas aboutie, étant donné que vous n'avez pas été devant le tribunal.

Vous avez peut être fais l'objet d'un rappel à la loi à l'époque non ? ou le magasin à retiré sa plainte ?

Vous n'irez pas en prison cette fois, ca m'étonnerai... mais sachez, que même si vous n'êtes pas condamné, la police garde trace de vos délits ainsi que le parquet et qu'ils en tiennent compte pour les suites à données lors d'une nouvelle infraction.

Continuez à titiller ainsi la justice, et un jour, vous serez surpris d'être devant un tribunal pour de "petits vols".